

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-076-1-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-076-23 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR
L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE
POUR L'ANNÉE 2024 VISANT À MODIFIER LA TARIFICATION
POUR LES PERMIS D'ARROSAGE ET D'ABATTAGE DES ARBRES MORTS
AFIN QU'ELLE SOIT GRATUITE**

ATTENDU QUE le conseil désire que la tarification pour les permis d'arrosage et des abattages d'arbres morts soit gratuite;

ATTENDU QU'un avis de motion 2024-02-72 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le règlement G-076-23 est modifié, en son annexe VIII – « Inspection et permis / Urbanisme et environnement », à sa section « certificat d'autorisation », au point « n) Abattage d'un arbre de plus de 10 centimètres de diamètre mesuré à 1 mètre du sol », par l'ajout du texte suivant dans la colonne « Notes » :

« La tarification pour le permis d'abattage d'un arbre mort est gratuite ».

Article 3

Le règlement G-076-23 est modifié, en son annexe VIII – « Inspection et permis / Urbanisme et environnement », à sa section « certificat d'autorisation », au point « t) Arrosage », par le remplacement de la tarification indiquée à « 25 \$ » par la tarification suivante « gratuit ».

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 16 avril 2024.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	12 février 2024
Dépôt du projet de règlement :	12 février 2024
Adoption du règlement :	18 mars 2024
Entrée en vigueur :	16 avril 2024
